

Direction des Affaires  
Juridiques et Institutionnelles  
Dossier suivi par : Angélique COMBES  
Tél. 04 73 40 64 33  
daji@uca.fr

Le Président provisoire de l'EPE Université Clermont  
Auvergne,  
à  
Madame, Monsieur,  
Membres de l'assemblée provisoire de l'établissement  
expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 25/02/2021

**Objet : Convocation de l'assemblée provisoire de l'établissement expérimental Université Clermont-Auvergne**

Madame, Monsieur,  
En lien avec Sophie COMMEREUC, directrice provisoire de Clermont Auvergne INP, j'ai l'honneur de vous convier à l'assemblée provisoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

**Jeudi 4 mars 2021 à 16h00**  
**Visioconférence - TEAMS**

**Ordre du jour :**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée provisoire EPE UCA du 28 janvier 2021**

**2. Informations générales**

**3 Questions stratégiques**

3.1 Compte financier 2020 de l'Université Clermont Auvergne

3.2 Convention précisant à compter du 1er janvier 2021 les modalités d'affectation et de gestion des personnels de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne affectés au sein de l'établissement-composante INP

**4. Délibérations opérationnelles**

4.1 Formation

4.1.1 Attribution des subventions au titre du FSDIE – Commission du 25 février 2021

4.1.2 Offre de formation 2021-2026 : modification d'intitulés de parcours

4.1.3 Année supplémentaire en cas de stage non validé pour cause COVID – droits d'inscription

4.1.4 Politique tarifaire de l'UCA Formation Continue et DU

4.1.5 Diplômes InterUniversitaires

4.1.6 Admission dans les études de santé – Modalités et capacités

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à [daji@uca.fr](mailto:daji@uca.fr).

Le Président provisoire de l'EPE UCA

  
Mathias BERNARD